



LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU CHSCT DU LOIRET

JOURNAL N°1 - MAI 2013

"Unis dans la diversité"



Budget :

Le CHSCT du Loiret dispose pour l'année 2013 de 179 138€. Cette dotation est constante par rapport à celle de 2012. Le comité analyse toutes les demandes des services exprimées sous toutes formes, principalement sur les registres Santé Sécurité et Conditions de Travail. Les arbitrages sont décidés par le comité, dans un cadre interdirectionnel et selon les priorités.



Sécurité:

Motards Douanes

Le CHSCT 45 a pris en charge l'équipement pour 8 motards (système de communication radio GSM – « scala rider 69 » - protections auditives – gants d'été renforcés). Ce dossier est pris en charge à titre exceptionnel. Dans un but d'exemplarité, une fiche d'évaluation du matériel sera faite par les motards avec communication au CHSCT 45 avant le 30/09/2013.

L'expertise sera envoyée au CHSCTM pour une étude au plan national.

La direction régionale des douanes du Centre, consciente des risques encourus par nos collègues, a accepté notre protocole qui a déjà fait l'objet d'une note de service.

Protection des agents titulaires de l'habilitation électrique :

Le comité a décidé que les sites de plus de 20 personnes seront dotés d'un équipement de protection (gants et masques de protection)

Santé - Prévention :

Radioactivité/Douanes :

Des problèmes de radioactivité ont été constatés sur le site de Tours. Le CHSCT 45, saisi en 2012, en accord avec le CHSCTM, a demandé une expertise par un organisme indépendant (CRIIRAD). Suite à ses préconisations, le CHSCT 45 prend en charge en 2013 des dosimètres électroniques (APVL) dans le but d'effectuer des relevés journaliers fiables. Nous rappelons qu'une fiche individuelle appelée « certificat de présence dans un bâtiment proche d'une source de radioactivité » va être communiquée aux agents concernés. Là encore les recommandations prônées par le CHSCT 45 ont été suivies par la direction régionale des douanes du Centre.

Médecine de prévention :

En 2012 le Médecin de Prévention (MP) et l'infirmière sont partis en retraite. Le Secrétariat Général du ministère des finances a déjà acté que le poste d'infirmière est supprimé.

Le MP du Loir et Cher et par ailleurs coordinateur régional, assure l'intérim du MP du Loiret.

La nomination d'un nouveau MP dans le Loiret est attendu très prochainement, il ne s'agirait que d'un remplacement à temps partiel.

Conditions de travail :

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie au travail, après accord du Médecin de Prévention, le comité a financé des écrans, des luminaires, des fauteuils et divers fournitures particulières ; ces matériels sont tous à visée médicale.

Dans un cadre plus général, divers locaux étant mal protégés des chaleurs estivales, des ventilateurs et rafraîchisseurs d'air ont été mis à la disposition des agents. Le comité a, de même financé des rideaux protégeant du soleil à l'INSEE, aux Douanes et à la DRFiP.

Déménagements

La politique immobilière du Ministère impose actuellement aux Directions locales de respecter une surface par agent de 12m² et de limiter l'usage de bâtiments locatifs au profit d'une densification des surfaces du parc domanial.

Toute restructuration entraînant une mobilité des agents doit être notifiée au CHSCT afin que celui-ci s'assure que les conditions de travail des agents concernés respectent la réglementation en vigueur.

A ce titre, le CHSCT45 a été saisi le 25 avril d'un projet de déménagement par 4 services du département.

Lors du GT du 30 avril, un débat constructif s'est engagé avec la Direction.



Rédacteurs de ce numéro :

Martine RICO et Hervé AUGRIS  - Bruno CURTY  - Pascal BOURDIER et Jean-Christophe SASSIN 



Amiante :

Un travail important sur l'historique des travaux de l'hôtel des finances de Montargis a été entrepris par les membres du CHSCT 45.

Avec l'aide des collègues de Montargis, les épisodes vécus depuis de nombreuses années dans ce bâtiment, ont démontré des négligences en matière de précautions nécessaires à prendre vis à vis des agents lors de travaux dans un bâtiment amianté.

Les inquiétudes légitimes des agents, quant à l'impact sur leur santé dans un tel environnement, ont conduit le CHSCT 45 à une approche globale des interventions sur le bâtiment en opposition à des réparations au coup par coup.

Sa démarche s'est pleinement mise en conformité avec les orientations du guide amiante ministériel rédigé en mars 2012.

La visite du CHSCT45 sur le site de Montargis, le 17 octobre, a permis à la fois d'engager un débat avec les agents sur les risques en terme de santé, de conditions de travail, et sur un éventuel déménagement.

Le désamiantage partiel du bâtiment et sa structure métallique construite suivant une configuration Pailleron ont conforté le CHSCT45 à saisir le CHS ministériel afin de solliciter le Secrétariat Général du Ministère pour faire expertiser le bâtiment.

Cette demande de saisine a été appuyée par le Président du CHSCT45, Monsieur Dufresnoy, dans le cadre d'une lettre de ce dernier à la DGFIP le 29 avril 2013.

Formation :

En terme de prévention de nombreuses formations sont mises en place : formation post-permis de conduire, conduite à tenir en cas d'agression canine, secourisme, habilitation électrique, utilisation des extincteurs, évacuation en cas d'incendie... Toutes ces actions concernent les formations initiales et leur recyclage.

Visites de sites :

Le CHSCT a déjà visité le site des Douanes de Saran et de Blois. Celui de la DRFiP à Montargis a été visité uniquement pour la question d'amiante.

La visite du bâtiment D1 de la DRFiP situé dans la cité Coligny et celle de l'implantation sur Gien sont programmées d'ici la fin d'année 2013.

Handicap :

Le CHSCT a la responsabilité de suivre les dossiers d'aménagement de postes et des sites pour l'intégration du handicap.

Les financements peuvent provenir de différentes origines : la CRIPH (Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées), la Préfecture, le budget des directions générales des administrations, le FIPHP (Fond d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique).

Malgré ces différentes possibilités, le comité constate le manque de moyens alloués à ce sujet pour répondre à la demande et permettre une réelle insertion.

Financement d'Équipement de Protection Individuelle (EPI) à titre d'exemplarité :

Les EPI sont à la charge de la direction. Toutefois, dans un but d'encourager l'administration à améliorer l'équipement des agents particulièrement exposés, le CHSCT45 a pris la décision de financer l'achat de gants en Kevlar.

Le comité attend que cette action amène l'administration générale des Douanes à intégrer ce type de matériel au carnet à points de la branche surveillance. Dans la mesure où les agents des services opérations commerciales (dédouanement) sont amenés à procéder à des fouilles, ils ont été dotés du même équipement. Ainsi la sécurité du personnel se trouve renforcée.



Vos représentants :

Martine RICO
Hervé AUGRIS
Pascal BOURDIER
Frédéric MICHAU
Martine MERCIER
Myriam RAIMBAULT
Bruno CURTY

INSEE
Douanes
DRFiP
Douanes
DRFiP
DRFiP
DRFiP
DRFiP

Philippe PERRUCOT
Charles de BOISVILLIERS
Jean-Christophe SASSIN
Christophe PALLIER
Didier SATAR
Éric OUTREVILLE
Florent LESSOURD

INSEE
Douanes
DRFiP
DRFiP
DRFiP
INSEE
DRFiP

